

Lutte contre l'érosion de la tête des coteaux

Lorsque l'épaisseur d'argile de recouvrement est dénudée en tête de coteau, il peut être judicieux de procéder à une opération de revégétalisation. C'est notamment le cas après la production d'un glissement des terrains de couverture.

Si la pente est forte, un réensemencement classique n'est pas envisageable, il convient de passer par des systèmes appropriés qui permettront de garantir une végétalisation tout en assurant à court terme la stabilité des terrains.

Il existe plusieurs structures permettant le réensemencement de la pente :

- · feutres géotextiles pré ensemencés,
- structures alvéolaires permettant de stabiliser une terre végétale ensemencée.

Le choix de l'une ou l'autre de ces structures doit se faire suivant l'épaisseur de terre résiduelle présente au droit de la zone concernée. Plus l'épaisseur de terre résiduelle sera fine et plus il conviendra de s'orienter vers la solution de la structure alvéolaire qui permet un apport en terre végétale.

Ces structures sont à associer à l'ouvrage de protection de la tête de coteau. Ils pourront être ligaturés au grillage par le biais d'agrafes, d'épingles ou équivalents.



Terre végétale dénudée en tête de coteau



Structure alvéolaire permettant la stabilisation de la terre végétale



Feutre géotextile pré ensemencé à l'arrière d'un treillis soudé

Source: Tenweb - Avaroc - Aquaterra - Viresco